



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 6 août 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'association JIKAELE PRESTA+ a déclaré auprès de la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS) un séjour de vacances de 37 enfants et jeunes gens du 17 au 30 juillet à ORLANDO (Floride).

Il était prévu un retour du groupe par un charter affrété par la compagnie EASTERN AIRLINES, le dimanche 30 juillet. Le vol n'a pas pu être effectué et ni les services de l'État en Martinique, ni les services consulaires français à Miami n'ont été avisés par l'organisateur.

Sitôt informés de l'incident par des parents, les services de l'Etat (préfecture et DJSCS) ont rencontré les organisateurs afin de comprendre combien d'enfants étaient réellement concernés, de s'assurer de la sécurité et du bien-être des enfants et d'intimer à la structure de trouver les solutions pour rapatrier, dans les meilleurs délais, les enfants.

A la demande de la préfecture, le consul de France à Miami s'est déplacé dans les hôtels où résident les enfants pour vérifier leurs conditions d'hébergement et de prise en charge qui ont été jugées correctes (3 ou 4 jeunes par chambre, chambres avec salle de bain, repas assurés, vêtements de rechange). Le consul a pu échanger directement avec les enfants. Il s'est également rendu à l'aéroport pour s'assurer du départ de l'ensemble des enfants.

La Préfecture, la DJSCS et le consulat ont été en communication constante. Ils ont également recherché chaque jour des contacts avec les représentants de la structure tant à MIAMI qu'en MARTINIQUE afin de suivre l'évolution de la situation et de prendre des nouvelles des enfants.

Dès le retour de l'ensemble des enfants en Martinique, accueillis notamment par Franck ROBINE, préfet de la Martinique, un arrêté de suspension de toute activité pour une durée de 6 mois a été signifié à l'organisateur. La Commission départementale de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CDJSVA) sera réunie dans ce délai afin de statuer sur cette organisation.

Une enquête administrative diligentée par la DRJSCS est d'ores et déjà ouverte à l'encontre de l'organisateur afin de comprendre les raisons de ces dysfonctionnements et le cas échéant d'identifier les responsabilités, qu'elles soient individuelles ou organisationnelles.